



## Diagnostic immobilier

-----  
Par Micheldegeorges

Bonjour.

J'occupe depuis vingt ans un logement dont l'état s'est dégradé et affecté d'une performance énergétique mauvaise. Je viens d'apprendre par l'agence qui gère l'immeuble qu'un expert doit passer pour effectuer un diagnostic. Que se passera-t-il pour moi si le diagnostic fait apparaître que ce logement ne peut plus être mis en location compte tenu des lois récentes? Devrai-je partir immédiatement ou aurai-je un délai pour me retourner.

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Non vous ne devrez pas partir

Un mauvais diagnostic énergétique n'est pas un motif valide de résiliation du bail.

Au mieux (?) le loyer serait bloqué à compter du prochain renouvellement si DPE F ou G, ou encore vous aurez à supporter des travaux de rénovation.

-----  
Par Micheldegeorges

Bonjour Yapasdequoi.

Merci pour votre réponse. J'espère que nos dirigeants vont comprendre que les délais qu'ils ont établis sont intenable et qu'ils ne peuvent pas jeter des milliers de locataires à la rue.

-----  
Par isernon

bonjour,

l'interdiction du marché de la location pour les logements mal isolés, va réduire le nombre de logements sur le marché locatif.

cette interdiction s'ajoutant à la baisse du nombre de logements neufs va raréfier le marché de la location et donc provoquer l'augmentation des loyers.

salutations

-----  
Par yapasdequoi

Mais personne ne sera jeté à la rue !

C'est la RElocation qui sera interdite, pas le renouvellement du bail.

De plus le loyer sera bloqué.

C'est donc une incitation aux propriétaires de faire des travaux d'amélioration, pas une expulsion pour les locataires.

Je suis d'accord que c'est une bonne manière de dégouter les propriétaires de louer leurs biens en longue durée, d'où la prolifération des locations de courte durée et la difficulté de trouver des logements en secteur privé.

Mais les locataires en cours de bail ne seront pas jetés à la rue. Ils resteront avec un loyer bloqué.